



Compte-rendu du CTSD (comité technique spécial départemental) de l'Aube

Bilan de rentrée 2019

Lundi 14 octobre 2019

Après les déclarations préalables, Mr Bablon explique qu'il refuse l'expression de « violence institutionnelle », qu'il a une intention sur les ressources humaines de former des psychologues, d'organiser des groupes de parole, d'instaurer des protocoles d'écoute et de suivi en particulier pour les directeurs/directrices d'école.

Sur le collège, il reconnaît que la situation est tendue.

Sur le lycée, malgré des EDT très complexes à mettre en place, il estime que la rentrée n'est pas chaotique, que les collègues ont été accompagnés, que les IPR sont venus dans les établissements.

Rentrée collège 2nd degré :

12 776 élèves (+173 par rapport à la rentrée 2018, prévision de +111 en mars dernier) pour 533 divisions (-1 par rapport à la rentrée 2018)

+152 élèves au total par rapport à l'estimation de mars dernier.

SEGPA :

394 élèves pour 32 divisions (-3 divisions par rapport à la rentrée 2018 avec la fermeture d'Aix-en-Othe et d'une division au Noyer-Marchand)

-28 élèves

Hors SEGPA :

12 382 élèves pour 501 divisions (+2 divisions par rapport à la rentrée 2018)

+181 élèves

ULIS :

12 divisions d'ULIS (+2)

Les moyennes des effectifs/classe sont en hausse :

- Hors éducation prioritaire 26,1 (+0,6) ;
- Éducation prioritaire 23,7 (+0,1) ;
- Rural 23,7 ;
- Urbain 24,9 ;
- Urbain hors éducation prioritaire 26,9
- SEGPA 12,3

Mr Bablon explique qu'il y a une arrivée massive d'élève de 3ème sur Troyes, pour le moment non scolarisés, principalement des élèves allophones.

La limite de remplissage étant atteinte, ils sont en pourparler avec le Rectorat pour ouvrir une division dans un des collèges de l'agglomération troyenne.

Nous revenons sur les effectifs, qui n'ont jamais été aussi hauts et demandons ce qui va être mis en place.

Mr Bablon répond que nous sommes dans la bulle collège, que des moyens entre 5 et 10h ont été octroyés dans les établissements où les seuils sont dépassés.

Nous expliquons que cela est clairement insuffisant, le fait de préférer une enveloppe restreinte au lieu d'ouvrir une classe supplémentaire n'est profitable qu'à quelques disciplines qui pourront dédoubler, les autres vont avoir cours avec 30-31 élèves. Outre l'injustice, cela va créer des tensions entre les équipes.

Mr Bablon répond que c'est du ressort de l'autonomie de l'établissement, qui a été voulu par certaines organisations syndicales.

Après avoir précisé que nous, nous n'étions pas les demandeurs de cette autonomie, nous demandons à ce que des annonces sur les établissements les plus touchés comme Chaource, Marigny, Bar/Seine, Nogent ou Sainte Savine soient prononcées afin d'avoir un regard particulier sur la rentrée suivante. En effet, certaines classes de ces établissements vont être en surcharge jusqu'en 3ème si aucune décision d'ouverture n'est prise.

Mr Bablon répond qu'il va suivre les situations et qu'il espère que l'on aura plus de moyens.

Ouvertures/fermetures :

6 ouvertures : Arcis 6ème, Bar/Aube 5ème, Bouilly 6ème, Camus 6ème, Langevin Romilly 6ème, Saint André les Vergers 5ème.

1 fermeture : Noyer Marchand Romilly 6ème SEGPA

Nouveaux dispositifs :

ULIS : Beurnonville, Nogent, LP Herriot

UPE2A : Saint André les Vergers, Les Lombards

QUESTIONS DIVERSES FSU :

1. Peut-on faire un point sur les dernières questions du CTSD laissées avec des réponses en attente :

- alternative au bulletin de salaire en ligne pour les personnels qui souhaitent conserver le format papier (Article D3243-7 (Décret n°2016-1762 du 16 décembre 2016 - art. 1));

- rémunération des enseignants lors de la passation des oraux du DNB (Arrêté du 13 avril 2012);

- la chorale peut-elle faire l'objet de points pour le DNB et sont-ils cumulatifs avec les points LCA ?

- application du « plan vélo et mobilités actives » dans la Fonction Publique ?

Sur le bulletin de salaire en ligne :

Mr Bablon répond qu'il faut faire la demande auprès du Rectorat mais que cela risque d'être compliqué car la dématérialisation est en vogue.

Rémunération oral DNB :

Le Rectorat répond qu'il n'y a pas de rémunération.

Point Chorale :

La chorale peut faire l'objet de point au DNB mais ils ne sont pas cumulatifs avec les points LCA, il faudra qu'un choix soit fait dans l'établissement.

Plan vélo :

Cela se décline très progressivement, notamment dans d'autres ministère mais pour le moment rien dans celui de l'Éducation Nationale.

2. Combien de contrats AESH signés pour cette rentrée ? Est-ce bien des contrats de 3 ans ? Y a t'il eu des contrats non renouvelés et pour quelles raisons ? Tous les agents justifiant de 6 années d'exercice ont-ils bénéficié d'un CDI ?

363 contrats signés sur 436 recrutements possibles. Ce sont bien des contrats de 3 ans. Si certains n'ont pas été renouvelés, c'est car les personnes ont démissionné ou elles ont décidé d'arrêter pour des raisons personnelles.

Si l'AESH a plus de 6 ans, il peut signer un CDI s'il le souhaite.

3. Dispositif PIAL : Peut-on avoir un bilan, par PIAL, du nombre d'accompagnants et du nombre d'élèves à accompagner ? Qui sont les coordonnateurs PIAL ? Quels sont les moyens pour faire fonctionner les PIAL ?

Un tableau est distribué, incompréhensible sans explication.

Les moyens sont en moyenne de 2 IMP en fonction du nombre d'élèves pour ceux qui n'ont pas de décharge.

Mr Bablon explique que cela fait longtemps qu'il travaille sur la mutualisation des AESH.

Les coordonnateurs sont des directeurs d'école, de SEGPA ou des principaux de collège.

Nous demandons quelle formation ont-ils bien pu bénéficier car gérer des ressources humaines est un vrai métier.

Mr Bablon répond qu'ils ont eu 3h de formation sur la philosophie des PIAL, sur le fonctionnement (que faire lorsqu'il y a un manque de moyen) et qu'ils sont accompagnés toute l'année (temps avec rencontre pilote/enseignant référent).

Une formation sur comment travailler avec un AESH va être mise en place.

Nous demandons ce qu'il se passe si un AESH est en arrêt maladie ou s'il démissionne.

Mr Bablon répond qu'ils ont 3,5 ETP (équivalent temps plein) pour la brigade de remplacement.

Sur l'ITEP renforcé de la Villeneuve, nous expliquons qu'il s'est mis en place de manière illégale car la convention a été signée après l'installation. De plus, les moyens sont insuffisants pour le faire fonctionner convenablement.

Mr Bablon répond que c'est faux sur les moyens, des éducateurs sont présents. Il explique que c'est normal d'avoir peur mais après, il y a de la satisfaction.

Nous expliquons que certains collègues sont seuls car ne bénéficient pas de la moindre information sur les élèves ou n'ont aucun accompagnants dans leurs cours. Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes disciplines qui ne bénéficient d'aucune aide.

Mr Bablon répond qu'il faut faire des réunions organisées au sein de l'établissement car cela ne fonctionnera pas.

Nous répondons que pour les collègues, cela signifie du temps en plus qui n'en ont déjà plus. Il faut pour cela des moyens humains.

Mr Bablon explique que les collègues doivent se faire connaître auprès de la DSDEN pour obtenir de l'aide.

Nous expliquons que des collègues se trouvent bien démunis, n'ayant pas d'AESH pour les accompagner pendant les cours, Nous avons des remontées sur des élèves en situation de handicap, autiste, que les collègues doivent accueillir sans avoir d'information ou d'explication de la direction. Ils doivent se débrouiller. Ils sont seuls, démunis.

Mr Bablon répond qu'il faut contacter Mme Adam Laure, une enseignante formée sur les questions d'autisme pour avoir de l'aide.

4. Comment se met en place le « plan de lutte contre les violences scolaires » au niveau départemental ? Quel est l'avenir des classes relais (nombre d'intervenants, moyens ...) ?

Deux groupes de travail en place, un sur les classes relais, l'autre sur les poly-exclus.

Mr Bablon explique que nos classes relais ne peuvent plus fonctionner comme ça, il faut des éducateurs, des psychologues, des aides, des moyens PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), des interventions de la maison des jeunes.

Nous demandons si comme dans la circulaire, la classe relais sera réservé qu'aux élèves poly-exclus.

Mr Bablon répond qu'elle sera prioritairement réservée pour les élèves exclus afin de travailler avec eux sur les raisons du renvoi.

Ils vont aussi travailler avec les familles pour qu'elles soient partie prenante, la circulaire permettant d'inscrire l'élève en classe relais sans l'accord de celles-ci.

- 5. La loi "pour une école inclusive" est ressentie comme une mesure d'affichage laissant les collègues seuls et démunis face à des situations ingérables. Quel est le cadre départemental sur les situations d'inclusion ? Quels sont les moyens mis en place ? Quelles limites à l'inclusion ?**

Mr Bablon explique que la question est trop complexe pour répondre. Il va mettre en place des protocoles d'urgence, des formations sur des cas limites si la classe ne peut plus fonctionner.

Nous demandons comment ça se passe si l'enseignant se met en arrêt.

Mr Bablon répond qu'il ne faut pas faire une généralité d'un cas particulier.

Nous expliquons qu'il y a des cas où l'enseignant est seul, l'AESH est arrêté et l'accompagnement est quasi inexistant.

Mr Bablon répond que la limite est lorsque la classe n'est plus gérable. Il assure qu'il ne laisse personne seul, qu'il y a de l'accompagnement et qu'il a déjà pris des mesures de déscolarisation si besoin.

- 6. Des bornes wifi sont installés dans les établissements et plus particulièrement et massivement dans les lycées pour le 4.0. L'impact sanitaire à long terme risque d'être lourd et inquiétant pour les personnels et les élèves qui y sont exposés tous les jours. Sont-elles vraiment indispensables ? Une alternative est-elle envisageable ? Quelles mesures peuvent être prise en terme de prévention ?**

Mr Bablon répond qu'il faut voir avec le CHSCT (comité hygiène santé et sécurité au travail) car il n'a pas de réponse sur l'impact sanitaire que peut avoir le

wifi.

Nous demandons s'il est possible que les manuels soient téléchargés, comme une application, sur les tablettes/ordinateurs pour ne pas avoir à se connecter au wifi.

Mr Bablon répond que c'est possible mais qu'il ne sait pas si c'est prévu.

Nous précisons que cela serait idéal car les collègues perdent du temps avec les problèmes de connexion.

- 7. Peut-il y avoir un protocole départemental ou académique, à défaut qu'il soit national, sur des mesures lors de période caniculaire afin d'être réactif plus efficacement et rapidement (ordre aux établissements de distribuer de l'eau aux élèves et aux agents, changements des horaires, ventilation des salles) ? Des travaux d'isolation thermique sont-ils prévus ?**

Il faut en tirer les leçons, il faut des protocoles prévus par les PPMS car les phénomènes caniculaires vont arriver de plus en plus souvent.

Nous demandons à ce que les protocoles dépendant du préfet permettent la protection civile des élèves mais aussi celle des adultes.

- 8. Quels sont les moyens pour organiser le dispositif « devoirs faits » par établissement pour la rentrée 2019-2020 ? Quels sont les critères du calcul de cette enveloppe ?**

La dotation pour la période septembre-décembre est arrivée en août dans tous les établissements en fonction des effectifs, du taux de PCS (professions et catégories socio-professionnelles) défavorisés et de la consommation de l'an dernier. Cela peut être réajusté en cours d'année, les chefs d'établissement devant solliciter la DSDEN. Environ 57% des élèves ont bénéficié du dispositif.

Nous expliquons qu'un cas de pression d'un chef d'établissement sur une stagiaire pour le faire gratuitement nous a été remonté. Un autre chef explique à l'équipe qu'il n'y en aura pas car il n'a pas reçu l'enveloppe.

Mr Bablon demande à ce que tout problème lui soit remonté.

- 9. Le nouveau bureau numérique, que ça soit en collège ou en lycée, souffre de dysfonctionnement et est peu ergonomique (bug, déconnexion permanente, messagerie mal adaptée). Quand une mise à jour est-elle**

envisageable pour corriger ces problèmes ?

Des mises à jour sont envisageables, à voir avec le Rectorat.

Nous demandons à ce que les difficultés remontent car les collègues perdent énormément de temps avec cet outil.

Mr Bablon assure qu'il y a des remontées régulières sur ces problèmes.

